

SAMEDI 26 MARS 2022
LOCMINÉ - LA MAILLETTE

FESTIVAL DU SOFA
 7^{ème} EDITION
 A PARTIR DE 15H00 - GRATUIT/ENTRÉE LIBRE



15h30 : Duo Jack Tittle & Gurvan Leray, concert «Autour du blues»
17h00 : Sebastopol, spectacle familial « Sur les routes du blues »
18h00 : Fabaskol
18h30 : Apéro Concert avec les groupes de l'Ecole de Musique
20h30 : Concert Flyin' Saucers Gumbo Spedal

Tout au long de l'après-midi : vente de vinyles, oeuvre collective, exposition « orchestre imaginaire » - Buvette et restauration sur place
 + d'infos sur : www.centremorbihanculture.bzh

Baud COMMUNAUTE
 Centre MORBIHAN COMMUNAUTE

LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

LE HANDICAP
 LA PERTE D'AUTONOMIE
 L'ENFANCE ET LA FAMILLE
 L'INSERTION ET L'EMPLOI
 L'ÉDUCATION
 LES BOURSES JEUNES
 LA CULTURE
 LE SPORT
 L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS
 L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES
 L'ENVIRONNEMENT
 LES ROUTES

PERMANENCES 2022 SUR RDV de 10 h à 12 h

- 5 MARS > ST JEAN BREVELAY
- 19 MARS > PLEUCADEUC
- 2 AVRIL > BILLIO
- 23 AVRIL > RUFFIAC
- 7 MAI > MORÉAC
- 21 MAI > CARO
- 4 JUIN > BIGNAN
- 24 JUIN > ST ABRAHAM

VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX CANTON DE MORÉAC

Rozenn GUÉGAN
 ADJOINT AU MAIRE DE SÉVENT

Stéphane HAMON
 MAIRE DE PLUMÉLEC

morbihan.fr
 départementdumorbihan

POUR CONTACTER VOS ÉLUS
 Rozenn GUÉGAN : rozenn.guegan@morbihan.fr
 Stéphane HAMON : stephane.hamon@morbihan.fr
 Collaboratrice : isabelle.chiocci@morbihan.fr
02 97 54 83 92

LE P'TIT DJEUYN

Mot du Maire

La nouvelle carte communale (document référence d'urbanisme) a été approuvée par le préfet et est exécutoire depuis le 24 février 2022.

Depuis, le terrain rue du Mené en face du lotissement du Douet est constructible. La municipalité a décidé de diviser en 3 lots cette parcelle pour une mise en vente à 20 €/m². Il va être borné et un permis d'aménager sera déposé très prochainement. Les personnes intéressées par un terrain pourront se renseigner en mairie. Pour mémoire, il reste un lot à vendre dans le lotissement.

Concernant les travaux à venir, la toiture au-dessus du salon de coiffure va être refaite car elle est très endommagée. Une demande de subvention sera déposée auprès des Communes du Patrimoine Rural pour la partie visible rue Nationale.

Le génie civil en partie basse d'un des bio disques de la station d'épuration devra être repris. Cette malfaçon connue dès l'origine des travaux ne peut pas entrer dans le cadre de la décennale. L'entreprise n'existant plus, le contrat souscrit par l'entreprise avait été résilié au 01/01/2014. La commune doit prendre en charge les dépenses.

Le marché concernant les travaux de rénovation de la mairie va prochainement être lancé.

Nous déplorons encore beaucoup de dépôts sauvages près des containers dans les sites d'apport volontaire sur la commune. Dès lors que l'identité des fautifs sera connue, un courrier systématique sera expédié avec les amendes encourues. Si vous n'avez pas de carte magnétique, si vous l'avez perdue ou si vous en souhaitez une deuxième, renseignez-vous auprès de la communauté de communes, service des déchets à Saint Jean Brévelay. Ce sont vos déchets et pas ceux du voisin ! Respectez l'environnement de tous.

Enfin, la communauté de communes lance une grande enquête citoyenne dans le cadre de l'étude du projet de territoire. Vous pouvez répondre au questionnaire par ce lien <http://www.vivrecentremorbihan.bzh>. Il est important d'y répondre que vous habitez, travaillez, consommez sur le territoire. Des questionnaires papiers seront aussi disponibles dans les mairies, commerces, etc... Ce projet de territoire commun aux 12 communes doit avant tout être au service de sa population ; donc vous ! Alors participez à cette consultation dès à présent.

La situation en Ukraine est de plus en plus critique et des dons d'argent sont plutôt attendus, renseignez-vous sur le site service-public.fr car différentes organisations s'en occupent.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

Fermeture mairie et agence postale

La mairie et l'agence postale seront fermées :

mardi 15 mars 2022 après-midi et mercredi 16 mars 2022 matin.

Merci de votre compréhension.



BREVES DU CONSEIL

Séance du Conseil Municipal du 01/03/2022

Présents : Mr Bruno ANTOINE (arrivé à 19h), Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Sophie BROGARD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOU-BIOUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

Excusées : Mme Morgane GUILLO (donne pouvoir à Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD), Mme Martine FERRAND (donne pouvoir à Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME).

Absent : Mr Nicolas DIEU-KERVÉGAN.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Sophie BROGARD.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION ENTRE LE SERVICE AUTORISATION DROITS DU SOL (ADS) DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE ET LA COMMUNE

Suite à la scission de Centre Morbihan Communauté, il convient de régulariser la convention qui liait le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Centre Morbihan Communauté et la commune de Guéhenno. Le service ADS instruit l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie (sauf les certificats d'urbanisme d'information qui sont instruits en mairie).

La nouvelle convention proposée est d'une durée d'un an. La tarification est établie pour les différents dossiers en fonction de la pondération suivante :

-un permis de construire vaut 1 -un certificat d'urbanisme de type a vaut 0.2 -un certificat d'urbanisme de type b vaut 0.4 -une déclaration préalable vaut 0.7 -un permis d'aménager vaut 1.2 -un permis de démolir vaut 0.8

Pour l'année 2022 le prix du permis est fixé à 118,75 euros. Ce prix sera revalorisé chaque année et cette tarification pourra évoluer en fonction des missions confiées et du coût du service instructeur.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le renouvellement de convention entre le service autorisation droits du sol (ADS) de Centre Morbihan communauté et la commune de Guéhenno.

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

AIDES AUX UKRAINIENS

Accueil des réfugiés Ukrainiens

Les modalités de recensement viennent d'évoluer. Un dispositif permettant le partage de données en temps réel entre l'échelon local et l'échelon national vient d'être mis en place. Il vient prendre le relais de la boîte fonctionnelle pour ce qui concerne le signalement des offres d'hébergement.

Deux cas seront à distinguer :

- pour les offres d'hébergement émanant des personnes morales : collectivités, associations et entreprises

Un formulaire numérique vient d'être mis en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Ce formulaire n'a pas vocation à être utilisé par les particuliers (un numéro de SIRET est exigé pour instruire la demande).

- pour les offres d'hébergement de particuliers et les initiatives citoyennes :

Une plateforme dédiée vient d'être ouverte pour recenser les initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire.

Les particuliers volontaires devront se signaler sur le site :

<https://parrainage.refugies.info/>

Une fois enregistrés, ils seront mis en relation avec des partenaires associatifs « de confiance », connus de l'État, ce qui offre quelques garanties dans un contexte où les initiatives de tous ordres pourraient se développer.

Je vous remercie de diffuser largement ce lien.

Le collège
GUILLÉVIC
 de
 Saint-Jean-Brévelay

OUVRE SES PORTES

Vendredi 01 Avril 2022

17h à 19h30



MARS 2022



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

Permanence CCAS et

Mutuelle solidaire

Martine FERRAND

06-77-63-67-51

2ème mardi de chaque mois

de 10h à 12H

le 7 MARS 2022

Et le 12 AVRIL 2022

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

▫ les mercredis : 9/03 . 16/03 . 23/03 Eet 30/03 de 15h30 à 17h00.

▫ les dimanches : 6/03 ; 13/03 ; 20/03 et 27/023 de 10h30 à 12h00.

PASS SANITAIRE

OBLIGATOIRE

Le prêt de livres

est gratuit.



DÉCHETTERIE

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la déchetterie de Brénolo

Du lundi au samedi:
08h30-12h30 / 14h00-18h00
Le jeudi : Fermée

Responsable publication :
 Mme Nolwenn BAUCHE
 imprimé par : Mairie de Guéhenno

RESILIATION DE BAIL DE LA BOUCHERIE-SUPERETTE DE GUEHENNO

La mairie a réceptionné le 2 février 2022 un courrier des gérants de l'entreprise Votre Marché demandant la résiliation du bail de la boucherie supérette de Guéhenno, soit dans un délai réglementaire de 6 mois (2 août 2022), soit dans un délai raccourci de 3 mois (2 mai 2022).

Un diagnostic des équipements appartenant à la commune a été réalisé par Pontivy Froid : l'armoire inox, les vitrines et la chambre froide sont en mauvais état.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur la date de résiliation et sur l'annonce à publier pour la reprise du commerce

Le conseil municipal est favorable à l'application du délai réglementaire de 6 mois, si la commune trouve un candidat sérieux en capacité de reprendre le commerce avant la date de fin du bail alors il pourra partir plus tôt.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-Demande aux gérants de la boucherie supérette de Guéhenno d'envoyer un nouveau courrier de demande de résiliation avec les 2 noms ;

-Applique le délai réglementaire de 6 mois concernant la date de fin du bail sauf si la municipalité trouve un candidat sérieux en capacité de reprendre le commerce avant la date de fin du bail ;

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION MULTISERVICES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON) ET LA COMMUNE

Madame le maire informe l'assemblée que la convention Multi-Services signée avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles est arrivée à son terme.

La FDGDON propose de renouveler la convention pour une durée de 3 ans (2022-2023-2024) pour une participation annuelle de 99.86€.

L'adhésion permet d'accéder aux services suivants :

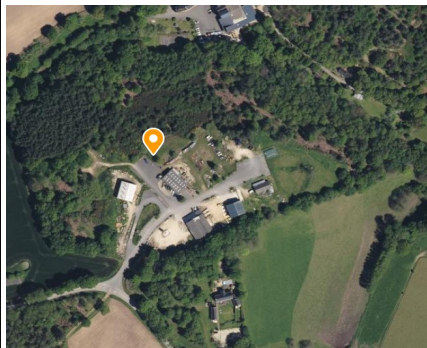
- régulation des populations d'organismes nuisibles ;
- gestion des animaux protégés ;
- informations et conseils aux élus, agents municipaux, habitants etc... ;
- formation à la lutte contre les taupes gratuites ;
- mise à disposition d'effaroucheur à condition préférentielle ;
- rétrocession de matériel de piégeage à tarif préférentiel ;...

Après délibération, le conseil municipal valide le renouvellement de la convention triennale multiservices de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) et la commune.

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

ACQUISITION TERRAIN ANTENNE 4G

La nouvelle zone d'implantation serait sur la parcelle ZS 361 qui appartient à la communauté de communes.



Dans ce cadre, la communauté de communes a validé la vente d'une partie de la parcelle ZS 361 (60 m² nécessaire à l'implantation de l'antenne) au prix de 1.22€HT/m² (prix fixé tel que référencé dans la délibération du 13 novembre 2019 de la commune de Guéhenno relative à la régularisation de la zone du Clégrio) soit un montant de 73.44€ TTC.

La déclaration préalable de division est à la charge de la communauté de communes. La procédure d'acquisition sera réalisée auprès de Maître Dréan-Guignard de Plumelec.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide :

-l'acquisition de 60m² sur la parcelle ZS361 au prix de 73.44€ TTC tel que susmentionné ;
les frais d'actes et de bornage liés à cette acquisition ;

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

DEVIS DE REFECTION DE LA TOITURE BIBLIOTHEQUE/LOCAL COIFFEUSE/LOGEMENT

La toiture du bâtiment abritant un logement, la bibliothèque et le local de la coiffeuse est fortement endommagée. Il convient de procéder à sa rénovation. Dans ce cadre, deux devis ont été sollicités.

Après délibération, à 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions le conseil municipal :

-valide le devis de MCG à 15 690.80€ ;

-autorise Madame le Maire a sollicité une subvention au CPRB concernant les travaux susmentionnés ;

Pour	10
Contre	1
Abstention	3

PROJET DE DIVISION DE LA PARCELLE ZK 163 – RUE DU MENE

La parcelle ZK 163 située Rue du Mené appartient à la commune, elle est située en secteur constructible.

La parcelle ZK 163 peut être divisée en 3 ou 4 parcelles, ces 2 propositions sont annexées en pièce jointe :

-3 terrains de 846m²

-4 terrains de 635m²

Dans le cas d'une division, il sera nécessaire de faire appel à un géomètre pour effectuer le bornage et il faudra également déposer un permis d'aménager en raison du périmètre des monuments historiques.

Après délibération, le conseil municipal à 11 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

-décide de diviser le terrain en 3 lots ;

-décide de vendre les lots au prix de 20€net/m² ;

-autorise Madame le Maire à procéder à la vente des lots conformément à la décision du conseil municipal ;

Pour	11
Contre	1
Abstention	2

DEVIS DE REFECTION DU GENIE CIVIL DE LA STATION D'EPURATION

Le génie civil de la station d'épuration est endommagé (extrait du rapport du SATESE de 2020) :

« Biodisques : 2 batteries de biodisques sont présentes. Les bétons des ouvrages hébergeant les batteries de biodisques ont fait l'objet de reprises en 2015 suite à des fissures observées. Lors des visites SATESE de fin d'année 2019 et celles de 2020, il a été constaté que le génie civil du biodisque de gauche est fortement détérioré. Il convient de réparer l'ouvrage rapidement afin que celui-ci ne s'abîme pas plus. Les vérins des disques sont cassés et ne permettent plus de maintenir le couvercle des biodisques ouverts

La responsabilité du maître d'œuvre a été recherchée (entreprise Odipure) or, l'entreprise n'existe plus depuis 2014 et l'assureur de l'entreprise (MMA) indique :

« La garantie décennale des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance, tels que les ouvrages de génie civil, ne couvre les sinistres dont le fait dommageable a été connu de l'assuré postérieurement à la date de résiliation du contrat. Le contrat souscrit par Odipure est résilié depuis le 01/01/2014, soit postérieurement au fait dommageable. La garantie décennale génie civil n'est donc pas mobilisable. »

Ainsi, la mairie ne peut pas se retourner contre l'assureur pour effectuer les travaux de réparations susmentionnés

Des devis de réparation ont été sollicités.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a indiqué ne pas subventionner ces réparations car les travaux de la station d'épuration ont déjà été subventionnés.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis Eiffage avec l'option imperméabilisation complète imperméabilisation des socles pour un montant de 10 994.08€ HT.

Pour	14
Contre	/
Abstention	/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

INFORMATIONS MUNICIPALES**L'Excalibur**

L'Excalibur vous informe que dorénavant le PUB est fermé. Cependant la pizzeria reste à votre service. Maryline continue à vous proposer ses pizzas à emporter du vendredi au dimanche à partir de 18h!

Poste à pourvoir

Nous recherchons toujours 1 ou 2 vacataires pour effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie des salles.

Que vous habitiez ou non la commune, si vous disposez d'un peu de temps libre et cherchez un complément de rémunération, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.97.42.29.89.

Concours photos « DES RUES ET DES RUELLES »

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

CONCOURS PHOTOS
« DES RUES ET DES RUELLES »
ORGANISE PAR LA MAIRIE DE GUEHENNO

5 catégories :

- Une vue générale
- Un détail historique ou patrimonial
- De l'insolite
- Des couleurs
- Des selfies avec ou sans filtre

Concours réservé aux amateurs et enfants.
Participation jusqu'au 30 avril 2022.

DANS LE CADRE DU SPECTACLE
"LES RUES N'APPARTIENNENT EN PRINCIPE A PERSONNE"
PROPOSE PAR CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Règlement du concours au verso

Mairie de Guéhenno – 4 rue nationale 56420 Guéhenno – 02.97.42.29.89 – contact@guehenno.fr

« Aidons-nous mutuellement, la charge de nos maux en sera plus légère »

ASSOCIATION RE'ZO'RE BRETAGNE

Association déclarée sans but lucratif sous le n° W561006520
par application de la loi du 1er Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901

09 65 31 84 86 - rezore.info@yahoo.fr

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE

RE'ZO'RE BRETAGNE et MUTUALE « La Mutuelle Familiale »

vous invitent à participer à une

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Présentation et débat en présence des représentants de la Mutuelle

mardi 29 mars 2022 à 18 h 30

Salle des Fêtes du Roiset
Rue du Stade 56420 GUEHENNO

Vente de bois

Un chêne a été abattu sur le parking de la maison des associations.

Le bois, à débiter sur place est à vendre.

Si vous êtes intéressés merci de vous manifester auprès de la mairie.

Tarif : 50€ le stère / 150€ la corde

**INFORMATIONS INTERCOMMUNALES****Projet de territoire CMC**

N'hésitez pas à répondre à l'enquête citoyenne relative au projet de territoire de Centre Morbihan Communauté :

<http://www.vivrecentremorbihan.bzh>

Centre
MORBIHAN
Communauté